



**ASSOCIATION DE COMMUNES «SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS»
CONSEIL INTERCOMMUNAL**

BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE – CHAVANNES-PRES-RENENS - CRISSIER – ECUBLENS – PRILLY - RENENS - SAINT-SULPICE - VILLARS-SAINTE-CROIX

PRÉAVIS No 05/2007

**du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association
«Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Règlement du Conseil intercommunal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin de faciliter le travail du Conseil intercommunal de l'Association qui doit définir ses propres règles de fonctionnement, le Comité de Direction a adopté, lors de sa séance du 24 octobre 2007, un projet de règlement du Conseil intercommunal. Ce projet a été soumis pour étude préliminaire par le Bureau du Conseil intercommunal.

Au terme de la discussion préliminaire qui a eu lieu lors de la séance du Conseil intercommunal du 20 novembre 2007, le projet initialement transmis doit être considéré comme un préavis destiné au Conseil intercommunal.

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

1. Vu le préavis no 5/2007 du Comité de Direction du 22 novembre 2007 sur le Règlement du Conseil intercommunal.
2. Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour.

décide

d'adopter le Règlement du Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Ainsi adopté le 11 décembre 2007